

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 785 29 août 1985

Rédactrice responsable:  
Francine Crettaz

Abonnement  
pour une année: 60 francs,  
jusqu'à fin 1985: 25 francs  
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Eric Baier  
Laurent Bonnard  
François Brutsch  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon

Points de vue:  
Alfonso Jimenez  
Manu

## Mythologique ou pragmatique

*La GRI a-t-elle un corps de fauve, un bec de proie et, assonance oblige, des griffes? Hippogriffe ou griffon?*

*Ce sigle ne désigne pourtant que l'Arrêté fédéral instituant une garantie contre les risques à l'innovation pour petites et moyennes entreprises. Il a fait l'objet d'un référendum. Votation 22 septembre.*

*Donc la GRI au budget modeste, 100 millions à dépenser en dix ans, est déclarée contre nature, contraire à l'esprit d'entreprise, «unschweizerich», alors que la Loi sur l'aide aux régions de montagne a reçu un appui unanime, même si elle n'est pas à l'abri de toute critique, car elle comprend aussi des communes de plaine et résidentielles, car elle a suscité des études souvent dispendieuses, ou financé des gadgets sportifs. Même accueil favorable et unanime pour l'aide en faveur des régions dont l'économie est menacée. Idem en faveur de la Loi fédérale pour l'octroi du cautionnement dans les régions de montagne. Et ne parlons pas des milliards consacrés au soutien de l'agriculture!*

*Mais l'innovation, elle, touche aux principes fondamentaux, répètent les opposants qui, rabâchant leurs idées reçues, ne donnent pas le sentiment que l'innovation les tourmente: elle appartient à l'esprit d'initiative de l'entrepreneur industriel et à la sagesse du banquier pour l'appréciation des risques dans le financement. C'est une colonne du temple économique. D'où cette opposition idéologique et doctrinale. (La pureté de la doctrine n'exclut pas, comme souvent, d'autres motivations: des intérêts étroits ou des susceptibilités, notamment celles des responsables de la coopérative de cautionnement des «arts et métiers»).*

*Laissons l'idéologie et la mythologie, qui ont dominé le débat parlementaire et qui domineront*

*la campagne référendaire! Quelques points de repère.*

— *Les concurrents de la Suisse, y compris les pays qui sont donnés en modèle d'efficacité et de libéralisme, connaissent des institutions semblables: Etats-Unis, Allemagne fédérale, Japon.*

— *La nécessité pour soutenir l'innovation de créer un capital-risque est reconnue. Plusieurs cantons ont pris des dispositions dans ce sens; plusieurs banques ont créé des fonds spéciaux à cet effet (par exemple la Banque Cantonale Vaudoise).*

— *L'intervention fédérale, très limitée dans les moyens mis à disposition, devrait permettre, car elle agira avant tout comme «réassureur», d'intervenir ou dans les régions dont les ressources financières sont limitées et qui font d'ores et déjà un gros effort, le Jura, Neuchâtel, ou auprès d'institutions de placements qui ne peuvent prendre que des risques très calculés.*

— *L'appui se limite aux petites et moyennes entreprises (500 employés au maximum). Car la recherche est maintenue à un très haut niveau dans les grandes entreprises de l'exportation, mais elle est faible dans les PME. Si l'on veut éviter des concentrations excessives ou des pertes de marché, il est important de maintenir de petites entreprises dans le mouvement de la technologie avancée.*

*Toutes ces raisons justifient un appui fédéral conçu comme expérimental.*

*Mais les opposants ne peuvent imaginer que la Confédération, dans une période économique difficile, participe à une recherche solidaire de l'efficacité. Ce qu'ils voient immédiatement, c'est le doigt dans l'engrenage, même (surtout) si c'est le petit doigt; ils s'effraient de la mise en place d'une institution bureaucratique à jamais indéracinable, pensent-ils (quoique l'Arrêté n'ait qu'une validité de dix ans).*

*Avec dix millions l'an, on ne fait ni des dégâts, ni des miracles. On participe à une expérience. Une*

SUITE AU VERSO

## SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

*expérience qui doit avoir ses responsables qui y engagent nommément leur autorité, une expérience dont on doit faire le bilan critique, et qui, si elle s'avère stérile, doit pouvoir être interrompue.*

*Il serait plus utile de définir les critères de contrôle d'une telle initiative publique que de s'y opposer. Qui a peur du risque?*

A. G.

## MYTHOLOGIQUE OU PRAGMATIQUE

# GRI: innover le monde de la finance

Avec la GRI, la Confédération se propose d'encourager l'innovation en aidant les PME à accéder aux moyens financiers nécessaires à l'évaluation et au développement de produits, procédés ou services à technologie avancée, ainsi qu'à leur introduction sur le marché. La garantie est octroyée aux pourvoyeurs de fonds: personnes privées, sociétés de capital-risque, institutions de financement et de cautionnement. Pour bénéficier de cette garantie, les entreprises doivent remplir quatre conditions: ne pas occuper plus de 500 personnes; fabriquer et développer des produits à technologie avancée; le chef d'entreprise et le bailleur de fonds doivent assumer ensemble au moins la moitié du risque; enfin, le projet doit avoir de bonnes perspectives de commercialisation.

## CONTESTATION ET RÉPONSES

La GRI est contestée, avant tout pour des raisons idéologiques et de principes. Il convient de passer en revue les griefs généralement formulés à son égard.

*La liberté d'entreprendre est menacée.* Un tel argument est sans fondement: les entreprises resteront

toujours maîtresses du jeu; elles décideront d'investir ou non, de recourir ou non à la GRI.

*Les risques d'échec vont croître en matière d'innovation.* Les conséquences d'un échec éventuel étant prises en charge par la collectivité, la GRI inciterait des entrepreneurs à se lancer dans des projets comprenant des risques inconsidérés. Certes, il existera toujours une entreprise ou l'autre pour illustrer ce genre d'argument. Mais tout projet exige l'engagement de fonds propres de 20 à 30%, ce qui dissuade les entrepreneurs de les perdre à coup sûr.

*La GRI est un cadeau aux banques.* Le recours à la GRI, pour des projets d'innovation à haut risque, exige l'engagement de moyens propres et de crédits bancaires traditionnels; il y a donc partage du risque entre trois partenaires, ce qui se justifie dans ce type d'investissements.

*Des capitaux-risques sont disponibles et accessibles pour les PME.* Les initiatives prises dans ce domaine par les grandes banques restent timorées en matière de risques industriels; celles des banques cantonales de la Suisse romande (voir encadré), du fait de leurs moyens réduits, limitent le nombre de projets d'innovation pris en considération. Les coopératives de cautionnement sont souvent très actives mais travaillent essentiellement

avec des commerçants, des artisans et des entrepreneurs des secteurs traditionnels. Enfin, il faut rappeler que des industriels vaudois renommés (qui soutiennent la GRI), tels l'ingénieur Kudelski ou Georges Rochat de Valtronic, ont souvent fait état de leur difficulté d'accéder à ces sources de financement pour le développement de leur technologie de pointe.

*D'autres mesures sont possibles pour répondre aux besoins du capital-risque.* L'utilisation des fonds provenant de l'épargne obligatoire, des allègements fiscaux, l'ouverture de bourses aux actions de PME sont des propositions fréquemment avancées; elles auraient toute leur valeur si elles étaient opérationnelles et efficaces dans un bref délai. Or, de nombreuses résistances se font jour à leur sujet et de longues procédures doivent intervenir avant leur concrétisation et il y a urgence en matière de financement de capital-risque.

La GRI est l'une des réponses. Elle a le mérite de pouvoir fonctionner rapidement. Limitée dans le temps, elle permettra d'accumuler des expériences dans ce domaine. L'innovation ne devrait pas être la seule affaire des industriels; elle concerne également le monde de la banque et de la finance.

## À PROPOS DU CAPITAL-RISQUE

Par capital-risque, il faut entendre les fonds dont l'entreprise dispose à long terme et qui prennent en charge une part des risques de l'entrepreneur, tant d'ailleurs quant au succès qu'à l'échec éventuel. La substance de l'entreprise — les actifs — ne répondent qu'en dernier ressort du capital-risque (après désintéressement de tous les autres créanciers).

Depuis quelques années, des initiatives sont prises par les banques cantonales dans ce domaine. Ce sont:

*Genève*, qui a fait œuvre de pionnier avec la création — par la Banque hypothécaire du canton — d'une part, d'une société PME-Finances au capital de cinq millions qui accorde des prêts à moyen terme par la voie du cautionnement industriel et, d'autre part, d'une société de capital-risque, Gesplan, qui assure l'examen et surtout le suivi des projets. *Neuchâtel*, où la Banque cantonale a affecté 2,5 millions (renouvelables) au capital-risque et où une société de capital-risque (SOFIP, financement industriel et participation) a été fondée conjointement par des partenaires privés et par les autorités neuchâteloises.

## GRI: des éléments moteurs

Les représentants des cantons les plus touchés soutiennent la GRI. Comme illustration, l'intervention Schaffter (DC) en juin 1984 au Conseil des Etats. Il relève les engagements pris dans le canton du Jura pour aider l'industrie et l'innovation et qui s'élèvent à 27 millions de francs. L'Etat prend à sa charge 800 000 francs d'intérêts par an sur des capitaux constitués pour le soutien à l'industrie, ce qui représente un effort considérable pour un petit canton, «entré en fonction sans réserves».

L'intérêt que les cantons les plus touchés attachent à la GRI est aussi un élément du choix.

### NOUVEAUX PROJETS

Le soutien des pouvoirs publics peut développer, avec d'autres facteurs, des effets positifs et multiplicateurs. A titre d'illustration, le bilan de «l'aide financière aux régions dont l'économie est menacée».

**Vaud**, où l'initiative revient à la Banque cantonale qui a mis cinq millions (renouvelables) à disposition du capital-risque et à l'Office vaudois du commerce et de l'industrie qui a créé le Groupement pour la promotion du capital-risque chargé d'examiner et de suivre les projets.

**Jura** où la Banque cantonale a fondé Promindus SA, société de capital-risque dotée d'un capital de 500 000 francs.

Ces initiatives ont plusieurs traits communs. Leurs moyens réduits limitent sérieusement le nombre de leurs affaires. La GRI va certainement accroître leurs possibilités de développe-

### Décisions mars 1979 à mai 1983

|                                                           | 1979 | 1980  | 1981 | 1982  | 1983 | Total |
|-----------------------------------------------------------|------|-------|------|-------|------|-------|
| <b>Coût total des projets</b><br>(en mio. de Fr.)         | 24,5 | 110,4 | 67,6 | 168,2 | 46,6 | 417,3 |
| <b>Sommes cautionnées</b><br>(en mio. de Fr.)             | 6,3  | 33,3  | 18,3 | 26,1  | 11,2 | 95,1  |
| <b>Nouveaux emplois</b><br>(selon dossiers de requête)    | 220  | 720   | 500  | 620   | 120  | 2220  |
| <b>Types de projets:</b>                                  |      |       |      |       |      |       |
| - Nouvelles implantations d'entreprises étrangères        | 2    | 10    | 8    | 7     | 1    | 28    |
| - Fondation d'entreprises indigènes                       | 1    | 1     | 1    | 10    | 3    | 16    |
| - Projets d'innovation                                    | 5    | 10    | 3    | 9     | 5    | 32    |
| - Projets de diversification de la région de l'entreprise | 9    | 27    | 16   | 25    | 10   | 87    |

ment. Actuellement, elles sont contraintes d'accorder leur préférence aux projets bien élaborés provenant d'entreprises connues. Les projets retenus relèvent plus souvent du cautionnement classique, du capital-risque conventionnel que de l'innovation technologique de pointe. Chaque projet fait généralement l'objet d'un suivi de la question après que le financement ait été accordé. Ces expériences sont trop récentes pour en tirer un bilan significatif. Leur existence apporte en tout cas la preuve du besoin du capital-risque en Suisse et de la nécessité de la garantie fédérale contre les risques à l'innovation.

### HAUTE TECHNOLOGIE EN SUISSE

Des enquêtes statistiques effectuées aussi bien aux Etats-Unis que dans les services de l'OCDE permettent de connaître la part de chaque pays dans le commerce international des produits de haute technologie.

Comme toujours, ces données doivent être interprétées avec prudence. Deux précautions donc, quand on lit le tableau qui suit. La part au marché doit tenir compte de son extension: un recul en pour-cent n'est pas un recul absolu. En outre, les machines outils et les machines textiles — domaines dans lesquels la Suisse occupe une position forte — ne sont pas comprises dans les statistiques. *Part des exportations suisses dans les importations de produits hautement technologiques des pays de l'OCDE (en %)*

| Groupes de produits                                              | Part moyenne du marché |         |
|------------------------------------------------------------------|------------------------|---------|
|                                                                  | 1963/71                | 1971/81 |
| Aéronefs et composants                                           | 0,2                    | 0,2     |
| Machines de bureau, ordinateurs et machines comptables           | 2,3                    | 1,3     |
| Machines et installation industrielles, sans moteurs et turbines | 5,6                    | 5,2     |
| Appareils de télécommunications et composants électroniques      | 1,7                    | 1,3     |
| Instruments et outils scientifiques, y compris l'horlogerie      | 19,8                   | 12,1    |
| Produits pharmaceutiques                                         | 16,9                   | 14,1    |
| Matériaux plastiques et synthétiques, et leurs sous-produits     | 1,9                    | 1,5     |
| Moteurs et turbines                                              | 4,0                    | 2,3     |
| Agrochimie                                                       | 4,0                    | 4,1     |
| Produits chimiques industriels anorganiques                      | 0,8                    | 0,7     |
| Emetteurs et récepteurs de radio et de télévision                | 1,0                    | 0,8     |

Tableau révélateur d'une position forte, maintenue, de l'industrie chimique, du recul de l'horlogerie et de la bureautique.

## Exit libris

Réalité «familiale» bien connue dans le petit monde des affaires: la meilleure des sociétés-mères perd vite patience à l'égard d'une filiale non rentable. Passe encore en période faste. Mais dès que la concurrence se fait plus vive, toute mansuétude maternelle disparaît au profit d'une froide cruauté: les canards boiteux n'ont qu'à se débrouiller pour surnager ailleurs, ou couler. Impitoyable sélection. Biologie du business.

Rien d'étonnant dès lors qu'Ex Libris SA ait dû décider de fermer quatre de ses cinq magasins en Suisse romande. On commence toujours par tailler les branches les plus faibles, dans l'idée de sauver l'arbre, ou les apparences: Ex Libris compte trente-quatre magasins en Suisse alémanique, où traditionnellement la société recrute les cinq sixièmes de ses membres et réalise près de 90% de ses ventes.

### COMPTABLES, PLANIFICATEURS, ORGANISATEURS...

Mais l'arbre Ex Libris, même soulagé de branches mourantes et lourdes à porter, ne semble pas en mesure de reprendre son développement. Sa croissance s'est arrêtée net en 1977; après quatre ans de stabilité au niveau des cent millions de chiffre d'affaires annuel, le déclin a commencé, inexorable, pour se poursuivre à une cadence de plus en plus rapide: les ventes ont diminué de 2,7% en 1982, de 4,2% en 1983 et de 8,4% en 1984.

Les pertes avouées ont elles aussi diminué de 669 000 francs en 1982 à 33 000 francs l'année dernière, — mais «après versement de la Communauté Migros». Joli euphémisme pour désigner les neuf millions que la Migros a dû engouffrer en 1982 et 1983 dans Ex Libris, qui n'avait plus grande substance à grignoter. On ignore le mon-

tant du soutien consenti pour donner aux comptes 1984 une allure acceptable, mais il doit à nouveau s'être chiffré à plusieurs millions de francs.

Comme cela se passe souvent, le déclin d'Ex Libris s'est accompagné, dans un symptomatique rapport de cause à effet (ou d'effet à cause?), d'une valse des cadres supérieurs. Après la retraite en novembre 1982 de celui qui avait «fait» le club Ex Libris, Franz Lamprecht, arriva une grosse tête du management, diplômé de l'Université de Saint-Gall et frais émoulu d'Harvard, un certain Riet Theus. Le génie en question n'eut rien de plus pressé que de provoquer le départ des principaux responsables, renvoyés ou poussés à la démission. Avant de «sauter» lui-même en mars 1984, pour faire place à un ancien conseiller personnel de Pierre Arnold, Reinhard Koradi, apparemment toujours au poste. L'avenir dira s'il exécutera lui-même les hautes œuvres, à savoir la liquidation de tout le réseau de magasins encore exploités à l'encontre d'Ex Libris, dont les activités pourraient bien se limiter à la vente par correspondance dès 1988.

Comment en est-on arrivé là? Où sont passés les 840 000 membres de 1977 (dont 140 000 en Suisse romande)? et les 33 000 adhérents aux divers groupes et clubs apparentés, dont le Cercle des Collectionneurs (5300 membres en 1982), ex Cercle d'Art de Lucerne racheté en 1977? Certes, tout n'a pas disparu: il restait à fin 1984 près de 600 000 membres, un effectif de 388 personnes occupées (contre 572 sept ans plus tôt), un programme de 300 titres nouveaux (en allemand) et de 400 enregistrements supplémentaires par année, et un certain flair: «la Guilde» a mis en vente les premiers disques compacts dès avril 1983, en même temps que les autres magasins.

Mais il reste aussi les comptables, les planificateurs, et les organisateurs d'autoconcurrence. Les premiers regardent les chiffres, peu prometteurs; les planificateurs en tirent les conséquences pour l'avenir, préconisant un profil bas. Quant aux commerciaux, ils mettent depuis plusieurs années

en place un système de distribution parallèle à celui d'Ex Libris, mais interne à la Migros, qui veut plus que jamais vendre tout sous le même toit, — et sous le sien propre s'entend. Dès avant la disparition en 1977 du fournisseur-maison Lenco, les coopératives Migros offraient des chaînes Hi-Fi et autres appareils dans leurs supermarchés, à des prix parfois inférieurs à ceux du magasin Ex Libris implanté dans les mêmes centres commerciaux. L'été dernier, Ex Libris liquidait son stock de gros appareils son et images, dont Migros assume désormais seule la vente et la réparation.

### PARMI LES «AUTRES ENTREPRISES»

Mais il y a plus dur: pendant le règne de Lamprecht, qui a d'ailleurs passé à la concurrence (chez Artemis Verlag), le club Ex Libris respectait la convention passée avec la Société des libraires et éditeurs, qui continue d'appliquer le système des prix imposés avec la bénédiction répétée de la Commission des cartels (en 1973 et 1983). En particulier, Ex Libris se plie encore à la «règle des deux Noëls», selon laquelle un livre demeure réservé aux libraires professionnels pour les deux fins d'année qui suivent sa parution. Or, la Migros teste dans plusieurs de ses grandes surfaces MMM un assortiment de livres à grand tirage, vendus souvent au-dessous du prix imposé, et cela dès leur première édition.

Tant la société Ex Libris, club d'alors 5500 membres racheté en 1950 par Duttweiler qui ne voulait pas passer pour un simple marchand de macaronis, que la Migros prétendent faire œuvre de diffusion culturelle efficace, la première en ayant son propre réseau de vente, la seconde en mêlant les objets culturels aux biens de consommation courante. L'ambiguïté est évidente de part et d'autre.

Fait intéressant: jusqu'en 1979, le rapport annuel de la Migros commentait l'exercice écoulé d'Ex Libris sous le titre «formation, culture, arts, affaires sociales», avec les écoles-club, les eurocentres,

## Séduire et apitoyer

Le transfert des ateliers d'Hermes-Precisa International de Sainte-Croix à Yverdon, les difficultés de Lador ont fait depuis le début de l'été la «une» de l'actualité journalistique et politique vaudoise et suscité un certain nombre d'initiatives d'urgence. Quels éléments nouveaux justifiaient cet intérêt soudain et généralisé pour Sainte-Croix?

En fait aucun, tout au moins sur le fond. Les faiblesses structurelles de l'économie de la localité sont connues depuis longtemps et il n'était pas besoin d'être grand sorcier pour prévoir les problèmes qui se posent aujourd'hui. Ils résultent en effet de situations fort anciennes dont les manifestations actuelles ne constituent que les derniers avatars. Sainte-Croix doit donc reconsidérer son avenir, sachant que des solutions existent. Elles se nomment diversification de l'économie locale, modernisation des entreprises existantes et implantation

les concerts et autres spectacles. Depuis cinq ans, Ex Libris SA figure parmi les «autres entreprises», celles qui ne font ni production industrielle ni distribution commerciale seulement, avec la Banque Migros, la Secura, Hotelplan et la Migrol — toutes sociétés déficitaires à un moment ou un autre de leur histoire.

Désormais, la Migros veut vendre elle-même, et elle seule, les appareils, livres et disques. Comme elle dispose elle-même du fameux «pour-cent culturel» cédé pour moitié par la centrale et par les coopératives régionales à raison de 0,5% de leurs chiffres d'affaires respectifs. Les quelque 72,4 millions répartis en 1984 sont allés essentiellement au financement d'activités culturelles (écoles, concerts, spectacles, expositions, bourses et concours),

de nouvelles entreprises. Or, un certain nombre de facteurs, généraux ou spécifiques à Sainte-Croix, rendent difficile la mise en application des moyens. Tout d'abord les habitudes. Une reconversion demande en effet que l'on rompe avec le passé et que l'on fasse preuve d'imagination. Il est par exemple absurde de sacrifier l'industrie et de mépriser les réalisations qui peuvent voir le jour dans d'autres secteurs.

L'exemple du tourisme en est une bonne illustration. Il n'y a pas plus contradictoire que l'industrie et le tourisme, surtout dans les mentalités: alors que l'atelier est un monde clos, dont les valeurs reposent sur le travail et le sérieux, le tourisme représente les loisirs, l'ouverture, l'amusement. La rupture qu'implique le passage de l'un à l'autre est certainement une des plus difficiles qui soient. La présence de longue date d'HPI a donné un certain confort à toute la région. La situation actuelle exige un saut dans l'inconnu: l'ère de la grande entreprise est terminée, s'ouvre celle des petites qui demandent une plus grande souplesse et une meilleure capacité d'adaptation.

Autre handicap: l'exode important — notamment

et à la protection de la nature, des paysages et des monuments. Les activités sociales (sports, jeunesse, employées, handicapés) ont reçu 5,8 millions. Restent les «actions de politique économique», qui représentaient un peu plus de cinq millions en 1984, et plus de six millions en 1983, année d'élections nationales, et donc de budget supérieur pour l'Alliance des Indépendants.

En clair: les objets de la culture commercialisée à la Migros, les activités non rentables sur le pour-cent culturel. Cette parfaite division du travail ne laisse plus de place à Ex Libris, dont la disparition à terme ne fait donc aucun doute. On a simplement commencé par la Romandie, où sa modeste présence fait place à une discrète absence. En attendant l'application du «plan livres» à l'ensemble de la Suisse, et la fin du régime d'autoconcurrence.

d'une bonne partie des meilleurs éléments — provoqué par l'ouverture géographique de la localité et les relations étroites entretenues depuis longtemps avec Yverdon. Ceux qui sont restés sont souvent plus âgés et moins dynamiques que ceux qui ont préféré s'en aller, les jours ouvrables tout au moins.

Dans ce contexte, le dilemme de Sainte-Croix est qu'il lui faut à la fois séduire et apitoyer.

Pour attirer d'éventuels investisseurs, il est indispensable d'avoir et de donner une image confiante de soi. Une région dynamique, vivante, imaginative, offrant des manifestations culturelles originales, a toutes ses chances même si elle reste éloignée des grands centres. Par contre, à moins d'être «maso», personne ne sera tenté de s'installer dans une ville «sinistrée», dans une ville morte (et qui fait la morte), thème de l'opération menée au début de l'été. Cette opération, de même que la création récente d'un Comité de solidarité, neutralisent les chances de survie.

Mais Sainte-Croix a un autre problème. Il lui faut attirer l'attention, démontrer l'étendue des dégâts, prouver à l'autorité cantonale que des opérations urgentes et massives sont indispensables. Il semble bien — hélas — que ce soit le seul moyen pour obtenir du canton des mesures extraordinaires, dérogeant au principe d'égalité de traitement — ou plutôt rétablissant une véritable égalité de traitement: à situation semblable, traitement semblable, à situation différente, traitement différent. Sainte-Croix disposerait ainsi des moyens nécessaires à sa nouvelle politique de développement; ne pas perdre de vue toutefois que le travail qui doit être mené dépasse largement la durée des préoccupations politiques traditionnelles et ne peut en aucun cas se limiter aux quatre ans d'une législature.

La réaction doit donc être rapide, les actions entreprises dans le but d'attirer l'attention de courte durée pour éviter que ne s'installe dans les esprits l'image d'une région définitivement sclérosée. Car à Sainte-Croix, faut faire vite et pour longtemps.

## La méthode du discours

Vous avez tous fait, comme moi, l'expérience d'un discours raté. A une manifestation, un meeting, une inauguration ou une fête nationale, il vous est arrivé de laisser échapper un bâillement ou un geste d'impatience. De même, en tant qu'orateur, vous avez pu être surpris du manque de réaction de votre auditoire à un passage que vous aviez longuement préparé ou repris d'un tribun célèbre.

De telles situations ne devraient pas se produire. Il existe, bien sûr, des ouvrages complets et savants sur l'art oratoire, mais leur lecture n'est ni aisée ni réellement excitante.

Par contre, il y a une méthode qui, si elle est d'une simplicité extrême, n'en est pas moins efficace. En effet, pour réussir une allocution, point de phraséologie, de jeux de mots ni de circonlocutions savantes. La seule recette pour vous garantir un résultat en tout point réjouissant est de rechercher un thème de discussion qui plaira à coup sûr à votre public. L'assistance ne doit être ni choquée ni dérangée: il faut l'affermir dans sa manière d'être et de penser.

Illustrons notre propos par un exemple. Responsable en chef du Vatican, vous êtes invité par un gouvernement africain. Il vous faudra adresser quelques mots aux autochtones. De quoi parlerez-vous? De la faim dans le monde? Le sujet pourrait être mal interprété par vos hôtes après le bon repas qu'ils vous ont servi. Des tensions raciales? On pourrait vous traiter d'alarmiste; vous n'allez tout de même pas broyer du noir par une si belle journée! De la condition féminine en Afrique? On vous reprocherait la facilité des thèmes à la mode et puis, d'ailleurs, vous n'en avez guère rencontré, de femmes, durant votre séjour. De quoi traiterez-vous donc? Il vous faut un sujet qui passera bien: l'interdiction de la pilule, par exemple. Tout le

monde sera content. Merci. Bonjour chez vous et à la prochaine.

Cependant, un problème peut se poser. Vous êtes peut-être de ceux qui n'ont, par manque d'imagination, par sclérose ou faiblesse d'esprit, qu'un voire deux sujets à disposition. Rassurez-vous, vous n'êtes pas perdu pour autant. Au lieu d'adapter votre sujet à l'auditoire, ce qu'intellectuellement vous n'êtes pas en mesure de faire, vous n'aurez qu'à adapter votre auditoire au seul sujet que vous affectionnez.

Vous comprendrez mieux avec cet autre exercice. Vous êtes commandant de corps dans l'armée suisse et vos deux thèmes de prédilection sont la démocratie et la liberté d'opinion. Où irez-vous exercer vos talents oratoires? A Berne, à Genève ou à Jouxten-Mézery? C'est à déconseiller, vous ne pourriez qu'être déçu. Par contre, du côté de Moscou, vos qualités seraient appréciées à leur juste valeur. Succès garanti. Merci camarade. Etes-vous vraiment pressé de rentrer?

Elémentaire mais efficace, cette méthode vous donnera, à vous orateurs, des moments de jubilation intense en communion avec la foule. Quant à vous, la foule, jamais plus vous n'aurez à craindre que quelque impertinent vienne vous faire douter de vous-mêmes.

**Manu**

### SPORT

## L'argent fait-il le bonheur?

Il faut toujours plus d'argent, des millions de francs, pour motiver les champions, faire fonctionner les clubs et les fédérations sportives, organiser des compétitions spectaculaires. L'Aide sportive suisse, le Sport-Toto, l'Etat et des parrains plus ou moins puissants tels, par exemple, les banques, Coop, Migros, participent au financement des activités sportives. Et malgré tout, cela ne paraît pas suffisant. Le 11 février prochain, les

PTT émettront le premier timbre «Pro Sport» avec surtaxe (50 + 20 centimes). Les bénéficiaires espèrent un rendement de trois millions de francs. Il faut de l'argent pour motiver les champions. Tous ne veulent pas, comme le nageur Voléry, investir — en se plaignant il est vrai — des milliers de francs dans leur préparation. Des indemnités sont nécessaires même dans le sport prétendu amateur.

Pour une réunion d'athlétisme, comme celle du 22 août à Zurich, la coureuse Mary Slaney-Decker réclame au moins 10 000 francs avec une surprime de 3000 \$ au cas où elle bat un record du monde. C'est ce qui explique le titre agressif de l'article du *Schweizer Illustrierte* (19 août) qui donne ces chiffres et où l'on voit Mary Slaney-Decker fleurie après avoir établi un nouveau record des Etats-Unis au dernier meeting de Berne: «Merci pour les fleurs — où est le chèque?»

Les conséquences financières des transferts de footballeurs provoquent maintes critiques. Ils sont achetés et vendus comme des chevaux de course ou des reines des alpages valaisans.

On ne parle pas de morale dans ces secteurs et les tribunaux ont rarement l'occasion de dire le droit. Résultats de ces trafics, les clubs sont souvent lourdement endettés. Un exemple portant sur six saisons: les Young Boys de Berne avaient à la fin de la saison 1979/80 une dette de 1,662 million de francs qui a passé, les saisons suivantes, à 1,506 mio, 1,408 mio, 1,392 mio, 1,633 mio pour atteindre à la fin de la saison dernière, 1,629 mio. En hockey sur glace, les clubs de la catégorie supérieure ont tous été déficitaires la saison dernière. Arosa a eu la chance de n'enregistrer qu'un déficit de 2000 francs alors que les autres clubs ont enregistré des déficits allant de 120 000 francs (Davos) à 1,05 million (Lugano).

L'organisation de compétitions exige au moins un million de francs si elle doit avoir un retentissement suffisant: en tennis, le «Swiss indoors» de Bâle, en octobre 1984, disposait d'un budget de

1,350 mio; celui du récent meeting d'athlétisme de Zurich s'élevait à 1,7 mio. A titre de comparaison, le budget du meeting de Lausanne est inférieur à un demi-million et celui de Berne du 16 août ne dépasse pas 140 000 francs.

Comment, en face de sommes pareilles, le lobby sportif ose-t-il réclamer un plus gros effort de l'Etat en faveur du sport? Au surplus, une plus grande transparence sur le financement du sport serait bienvenue. Pour quelques chiffres publiés, combien soigneusement occultés?

## OPPOSITION

### De Bonn à Berne

Si nos Confédérés d'outre-Sarine désirent suivre un débat parlementaire à la télévision, ils ont le choix entre la télévision suisse alémanique (DRS) et celle de la RFA (ARD). Evidemment, les débats de Bonn promettent des discussions vives et permanentes entre les deux blocs, du pouvoir et de l'opposition, et avec un peu de chance, on peut même assister en direct au spectacle de la chute d'un gouvernement. A Berne, pas de chutes de gouvernement: des discours nuancés aboutissant au grand compromis entre les quatre partis qui gèrent notre pays depuis 1959 selon la formule magique. Mais attention, l'image de l'harmonie parfaite dans la «démocratie de concordance» est trompeuse. Roger Blum, rédacteur au *Tages Anzeiger*<sup>1</sup>, a démontré qu'aujourd'hui le nombre de projets de lois acceptés à l'unanimité est supérieur à Bonn qu'à Berne.

Surpris par une étude allemande relevant que le «Deutsche Bundestag» vote, depuis les années septante, environ 65% des lois à l'unanimité, le journaliste s'est penché sur les statistiques du Conseil national:

|                                                                    | Périodes de législature |            |            |            |            |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------|------------|------------|------------|------------|
|                                                                    | 51/55                   | 71/75      | 75/79      | 79/83      | depuis 83  |
| Total des projets                                                  | 69                      | 132        | 129        | 149        | 67         |
| Votés à l'unanimité en %                                           | 54<br>78,3              | 79<br>59,8 | 60<br>46,5 | 63<br>42,3 | 24<br>35,8 |
| Nombre de projets avec forte opposition<br>Degré d'opposition en % | 0<br>2,4                | 2<br>3,2   | 9<br>5,8   | 7<br>4,4   | 8<br>9,5   |

Alors que le système de la République fédérale allemande — malgré des changements réguliers au pouvoir — connaît une évolution vers le consensus entre gouvernement et opposition, il y a de moins en moins d'unanimité dans la concordance helvétique.

#### PROJETS AYANT RENCONTRÉ UNE FORTE OPPOSITION AU C.N.

1974:

Freins aux dépenses — *PS*. Contre-projet à l'initiative sur la participation — *PS et PDC*.

1976:

Rejet de l'initiative sur l'impôt sur la richesse — *PS*.

1977:

Augmentation du nombre de signatures pour l'initiative et le référendum — *PS*. Création d'un service civil (initiative de Münchenstein) — *PS*. Loi sur l'interruption de grossesse — *PDC*. Mesures d'économies (pain) — *PS*. Rejet de l'initiative pour la lutte contre la vie chère — *PS, AdI et PdT*.

1978:

Rejet de l'initiative contre la publicité pour des

que. Aujourd'hui, seulement un tiers des projets sont acceptés par l'ensemble du Conseil national et le pourcentage des votes d'opposition lors du vote final a augmenté considérablement. Il est rare cependant que l'on trouve plus de quarante «non» (ce cas s'est produit une dizaine de fois environ par législature depuis 1975).

Pourquoi cette augmentation nette d'opposition? Blum donne trois explications. D'abord, la discipline partisane a baissé. Les députés votent davantage dans le sens de leur organisation professionnelle, écologiste, ou dans celui des intérêts de leur région. Ensuite, des sujets tels que le nucléaire, les routes nationales ou les places d'armes, non contestés pendant les années cinquante, sont devenus très controversés, également au sein du parlement. Enfin, l'opposition des socialistes s'est durcie depuis les débats du parti au Congrès de Berne 1984.

W. L.

<sup>1</sup> *Tages Anzeiger* du 20 août 1985, Roger Blum: «Bonn und Bern, Wo herrscht mehr Opposition?»

produits engendrant la dépendance — *PS, AdI et PdT*. Réforme de l'ICHA et de l'impôt fédéral direct — *PS, AdI et PdT*.

1982:

Contre-projet à l'initiative sur la surveillance des prix — *PS, AdI, PdT et POCH*.

1983:

Rejet des initiatives sur les banques, sur le plafonnement des effectifs, pour une protection efficace de la maternité, sur les vacances, pour un authentique service civil, mesures pénales concernant les jeunes — *La gauche*.

1984:

Rejet de l'initiative sur l'énergie — *La gauche* — et droit à la vie — *PDC*. Nouvelle répartition des tâches: bourses, AVS — *La gauche* —, la garantie contre les risques à l'innovation — *PRD et UDC* —, l'adhésion à l'ONU — *Surtout la droite*.

## Pénurie d'ingénieurs

L'événement de cet été sur la place industrielle zurichoise est le débat déchaîné sur la pénurie des ingénieurs en Suisse. Dans un article publié dans le bulletin du Crédit Suisse de juillet 1985, M. Ambros P. Speiser, professeur aux EPF et chef des services de recherche du groupe Brown Boveri, sonne le tocsin:

«Toute comparaison entre la Suisse et le Japon débouche tôt ou tard sur le thème central de la formation des ingénieurs. *La Suisse manque d'ingénieurs*. Nos deux hautes écoles techniques délivrent environ 1100 diplômés par an, nos écoles techniques supérieures et technicums du soir 1900, soit 3000 au total. Cela correspond à 3% de chaque classe d'âge de la population. *Au Japon, la proportion est de 6%.*»

Derrière ce mouvement euphorique en faveur de la croissance immédiate et rapide de la formation des ingénieurs, on trouve les experts du Vorort, d'une part, et les grands patrons des écoles polytechniques, d'autre part, qui voient là une aubaine pour l'arrosage de leurs plates-bandes bien asséchées par le «personal stop» (DP 783 «Hayek au Poly»). Contre cet adoucissement d'un strict libéralisme manchestérien, contre la levée du blocage des effectifs aux écoles polytechniques fédérales, on voit se profiler M. Luechinger, conseiller national radical de stricte obédience, qui voit d'un mauvais œil cet engouement soudain pour les sciences et la recherche.

L'histoire se répète et l'on croirait assister aujourd'hui presque mot pour mot aux belles empoignades qui saisirent, en 1854, l'Assemblée fédérale lors du débat sur la création de l'école polytechnique fédérale à Zurich. D'un côté, des partisans de la science, proches de l'économie privée, à savoir celle des grands capitaines d'industrie

zurichois qui misaient sur le développement parallèle et systématique des turbines, des chemins de fer et de l'école polytechnique. Il suffit de rappeler ici Alfred Escher (1819-1882), conseiller d'Etat zurichois et ardent partisan de la création d'une école polytechnique. De l'autre, les opposants irréductibles à toute prise en charge par la Confédération de dépenses relatives à la recherche et à l'université.

Occupant les mêmes créneaux, on retrouve en 1959 les partisans d'un encouragement de la science atomique (création en 1958 de la Commission fédérale pour l'énergie atomique) qui réclamaient à cor et à cri que la Suisse forme des physiciens. A l'époque, le retard scientifique s'évaluait non par rapport aux Japonais, mais par rapport à la spectaculaire percée technologique des Soviétiques lançant leur Spoutnik.

A la fin de cette année, les Chambres fédérales seront probablement saisies d'un projet visant à doter les écoles polytechniques fédérales de substantielles ressources pour la formation des ingénieurs en informatique et électronique. L'appui du parti socialiste à ce projet devrait être acquis, faisant par là même alliance passagère avec les milieux zurichois mentionnés plus haut. Bien sûr le risque existe que l'on mène ici une opération nulle en privant les sciences humaines de ce que l'on donnera généreusement aux sciences de l'ingénieur. Toutefois, une telle réaction mettant en évi-

dence les chicanes internes et les divergences du milieu scientifique n'est pas bonne à prendre. L'aubaine d'un «banco» sur les écoles polytechniques profitera indirectement à d'autres rayons des sciences et des universités, pour autant que les soi-disant mal-servis fassent preuve d'un peu d'imagination.

E. B.

P.S.

*Dans leurs plaidoyers pour le développement des EPF et la multiplication des ingénieurs, les professeurs Ambros Speiser et Heinrich Ursprung (président de l'EPF-Z) et les conseillers nationaux Jean-Pierre Bonny (rad./BE) et Lilian Uchtenhagen (soc./ZH) le laissent aussi clairement entendre que ce bon Monsieur Hayek: toutes les spécialisations ne méritent pas encouragement. Va pour l'informatique, les matériaux, la microtechnique, le bio-engineering. Mais attention aux architectes, aux ingénieurs civils, et surtout aux «verts». En 1970, seuls sept ingénieurs forestiers diplômés sur dix avaient un emploi à plein temps; «heureusement», la mort des forêts aide à occuper la quarantaine de forestiers «produits» par le Poly chaque année. Et que dire des volées de 200 à 250 ingénieurs agronomes EPF-ZH et des 100 à 120 ingénieurs ESA arrivant chaque année sur le marché de l'administration, de la recherche et de la vulgarisation agricoles — tous facteurs efficaces de productivité en hausse et d'excédents en augmentation?*

### EN BREF

«Comment mon père a été exilé». Ce titre d'un article paru dans le *St Galler Tagblatt* (17 août) attirait l'œil du lecteur. En fait, il raconte le transfert du «contrôle du trafic» des CFF de Berne à Saint-Gall, pendant la crise du textile de 1924: un moyen de venir en aide à une région sinistrée économiquement. L'auteur du récit s'est adapté, ses

parents jamais. Des souvenirs actuels puisque la Confédération envisage de nouveaux transferts de fonctionnaires dans des cantons périphériques?

\* \* \*

Une enquête du secrétariat du Parti socialiste suisse a révélé l'existence de 103 bulletins d'information édités par des sections soit à l'intention de leurs membres (36), soit pour une diffusion plus large dans la population (67). Le tirage de ces bulletins est de 215 000 exemplaires.